

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 septembre 2021
Convocation du : 16 septembre 2021

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25

L'an deux mille vingt et un, le 23 septembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au Complexe du Mas de Roux en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES :

Décision modificative n° 2 – Augmentation de crédits pour l'achat de matériel pour le restaurant scolaire et pour le service élections

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Laetitia Protière, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Cyril Langelot, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Bertrand Vermorel a donné procuration à Sébastien Renevier
Anne Le Guyader a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

Absents : William FUZ, Patrick Tholon

Secrétaire de Séance : Elodie Brelot

Le rapporteur informe l'assemblée que lors du budget primitif 2021, une enveloppe globale de 50 000 € avait été votée (opération 379 « matériel, mobilier ») dont 23 000 € destinés à l'achat de tables, chaises, lave-vaisselle et bacs inox pour le restaurant scolaire.

Cette estimation ne comprenait pas le marquage des bacs inox, ainsi que les divers branchements trop techniques ne pouvant être réalisés en interne.

De plus en lien avec la pandémie, l'achat des purificateurs d'air a été effectué pour le restaurant scolaire.

D'autre part, lors des précédentes élections départementales et régionales, il a été décidé de déplacer les bureaux de vote n° 1 (Mairie) et n° 2 (école) au complexe du Mas de Roux.

Ces changements ont été effectués en raison du double scrutin qui ne permettait pas d'installer tout le matériel électoral en double (table de décharge, urne, isoairs, table d'émargement) dans les bureaux de vote habituels, ces derniers trop petits pour 2 scrutins n'auraient pas permis de respecter les distanciations sociales.

Ces changements ont engendré des frais supplémentaires non budgétés : urnes, isoairs, parois de protections.

A cet effet, et afin de procéder à ces achats, il convient d'augmenter l'opération d'investissement 379 « matériel, mobilier » en diminuant la ligne budgétaire d'investissement 020 « dépense imprévues ».

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Oùï les explications du rapporteur, après avoir pris connaissance du dossier, A L'UNANIMITE

ACCEPTÉ à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N° 2				
ARTICLES / OPERATIONS			DIMINUTION	AUGMENTATION
D	020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000 €	
D	op.379	Matériel, mobilier		20 000 €

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline Terrier
Caroline TERRIER